



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE**

Direction départementale
des Finances publiques de la
Moselle

**Le directeur départemental des
Finances publiques**

1 rue François de Curel
BP 41054
57036 METZ CEDEX 1

Madame la Maire

Téléphone : 03 87 38 67 10
etienne.ffa@dgfip.finances.gouv.fr

Metz, le 10/02/2022

**Objet : Arrêt des opérations en numéraire à la trésorerie de Maizières
lès Metz à compter du 1 er mars 2022**

Madame la Maire,

Depuis la loi de finances 2019, la direction générale des finances publiques a engagé une démarche de suppression progressive du maniement des espèces au sein de son réseau.

Désormais, les contribuables qui souhaitent payer en espèces leurs impôts ou leurs factures locales peuvent le faire auprès des buralistes agréés via le terminal de la Française des jeux (FDJ).

En ce qui concerne les régisseurs des collectivités locales, ils sont amenés à réaliser leurs opérations de dégagement de fonds de caisse auprès des bureaux du réseau de La Banque Postale (notamment celle 21 Grand Rue à Maizières Lès Metz) en lieu et place des trésoreries depuis le mois de mai 2021.

Les services de la DGFIP n'ont en effet plus vocation à faire usage du numéraire, sauf exceptions prévues par la réglementation.

La trésorerie de Maizières Lès Metz ne sera en conséquence plus en mesure d'encaisser, à compter du 1 er mars prochain, les paiements en espèces des usagers.

À compter de cette date, les modalités de traitement des opérations au guichet de la trésorerie de Maizières lès Metz seront donc les suivantes pour les usagers:

- seuls les paiements par carte bancaire et par chèque seront possibles à compter du 1^{er} mars 2022.

Les usagers qui souhaiteront s'acquitter de leurs factures en numéraire seront invités à se rendre auprès de l'un des buralistes agréés dont vous trouverez en annexe la liste des plus proches.

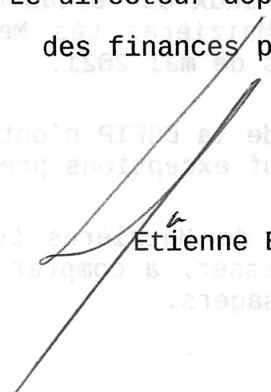
Le plein usage de ce mode de paiement de proximité, qui rencontre un succès croissant sur l'ensemble du territoire, implique la normalisation des factures émises, avec l'apposition d'un datamatrix (QR code).

Aussi mes services se tiennent-ils à votre disposition afin de vous aider, au besoin, à élargir le périmètre des factures éligibles au paiement de proximité auprès du réseau des buroalistes partenaires et, plus globalement, dans la promotion des moyens modernes de paiement.

Je vous invite à prendre l'attache du responsable de la trésorerie de Maizières Lès Metz pour toute demande d'information complémentaire concernant cette nouvelle organisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental
des finances publiques,


Etienne EFFA

NOM DU POINT DE VENTE	ADRESSE	CODE POSTAL	LOCALITE
TABAC PRESSE DES 4 CHEMINS	1 ALLEE JEAN MORETTE	57280	MAIZIERES LES METZ
LE CHIQUITO	11 RUE DU 4 SEPTEMBRE	57280	MAIZIERES LES METZ
TABAC PRESSE LOTO VUILLIET	68 GRAND RUE	57280	MAIZIERES LES METZ

Direction départementale
des finances publiques de la
Moselle

Monsieur le Maire

Le directeur départemental des
Finances publiques
1 rue François de Guise
57000 METZ CEDEX 1

Téléphone : 03 87 38 67 10
site:etablissement.finances.gouv.fr

Metz, le 10/02/2022

Objet : Arrêt des opérations en numéraire à la trésorerie de Maizières
les Metz à compter du 1^{er} mars 2022

Monsieur le Maire,

Début la loi de finances 2019, la direction générale des finances
publiques a engagé une démarche de suppression progressive du
manement des espèces au sein de son réseau.

Désormais, les contribuables qui souhaitent payer en espèces leurs
impôts ou leurs factures locales peuvent le faire auprès des
points de vente agréés via le terminal de la Française des Jeux (FDJ).

En ce qui concerne les régisseurs des collectivités locales, ils sont
amenés à réaliser leurs opérations de décaissement de fonds de caisse
auprès des bureaux de réseau de la Banque Postale (notamment celle 21
Grand rue à Maizières les Metz) en lieu et place des trésoreries
début le mois de mai 2021.

Les services de la DCLIP n'ont en effet plus vocation à faire usage du
numéraire, sauf exceptions prévues par la réglementation.

La trésorerie de Maizières les Metz ne sera en conséquence plus en
mesure d'encaisser, à compter du 1^{er} mars prochain, les paiements en
espèces des usagers.